



## Demande de location

### LA TUFFIERE A CORPATAUX

\* Obligatoire

#### Requérant

Nom de l'entreprise (ou société à but non lucratif) : .....

Nom et prénom du responsable \*: .....

Date de naissance \*: .....

Adresse \*: .....

NPA et localité \*: .....

Téléphone / Nael \*: .....

E-mail \*: .....

#### Nature de la location

Evénement \*: .....

Date de location \*: .....

Manifestation publique \*:  Oui  Non

*Lors d'une manifestation publique vous devez soumettre une demande d'autorisation à annexer à ce formulaire (coût en sus). Le lien pour les formulaires est disponible sur le site internet de la Commune.*

#### Locaux à louer (plusieurs coches possibles)

Salle + Scène et Office + Hall

Office + Hall *(La réservation de l'office et du hall doit faire l'objet d'une demande de réservation au plus tôt deux mois avant la date de l'événement. En effet, cette réservation ne doit pas péjorer la location de la salle entière).*

Arrière-scène *Uniquement pour les sociétés*

Loges 1 et 2 *Uniquement pour les sociétés*

Forfait pour événements privés (mariages, anniversaires, repas de famille, etc.) utilisant la salle + scène et l'office + hall, valable uniquement le week-end du vendredi à 14h00 au dimanche à 12h00.

## Technique

- Matériel de base (inclus dans le prix)
- Location matériel supplémentaire selon liste séparée (prix en sus)

## Nettoyage

- Effectué par le locataire
- Nettoyage à effectuer par le concierge (selon tarif du Règlement General)

*Les tables et chaises doivent être nettoyées avant le rangement. Si lors d'un contrôle il est constaté que cela n'a pas été fait, nous vous facturerons les frais de nettoyage de ceux-ci.*

## Processus

La **pré-réservation**, avec les indications de paiement, vous parviendra par mail dès vérification de votre demande

La **réservation définitive**, avec les indications pour la réception des clés, vous parviendra dès paiement de la location à effectuer dans les 10 jours (passé ce délai la pré-réservation sera annulée).

## Diverses clauses

Lors de la première location, l'administration communale est en droit d'exiger les statuts de l'Association ou de la Société locatrice.

En cas de non-respect des règles d'utilisation et de dégâts qui seraient constatés, nous vous facturerons les frais y relatifs.

Lors de locations par des personnes privées, celles-ci doivent attester que les locaux seront utilisés personnellement et non pas par une personne, société ou entreprise tierce.

Le soussigné confirme la validité des données inscrites, la prise de connaissance et l'acceptation :

- Règlement Générale
- Règlement d'utilisation spécifique

Lieu et date : .....

Signature : .....